



Dette d'huissier de justice

Par **dydy54**, le **19/06/2017** à **17:43**

bonjour voila je dois normalement la somme de 1000€ de dommages et intérêts depuis 2009, l'huissier m'a donné 1075€ de frais de procédure jusqu'en aout 2016 alors que je donnais de l'argent quand je pouvais en tout je devais donc 2510€ j'avais déjà réglé la dette de 1182€ en juillet 2016 il me restait donc 1300€ à payer j'ai versé en 4 mois 600€ mais je me suis retrouvé au chômage et donc dans l'impossibilité de payer a ce jour je téléphone pour indiquer que je vais recommencer les virements et surprise je dois toujours la somme de 1300€ a croire que je n'aurais jamais fini de rembourser j'ai tout de meme fait un virement de 100€ donc si je reste sur le document de depart il me restera que 600€ a donner je ne comprends pas pourquoi il me réclame toujours 1300€ et me dise que c'est les frais et me raccroche au nez quand j'essai de leur faire comprendre que si cela continue je paierai toute ma vie aidez moi svp

Par **Substratum**, le **19/06/2017** à **17:53**

Bonjour Dydy54, Attendez de recevoir (ou demandez à recevoir) un AR avec le détail de facture. Ne faites pas ces démarches par lettre simple ou téléphonern Bien cordialement

Par **amajuris**, le **19/06/2017** à **18:18**

bonjour, à une dette initiale peuvent s'ajouter les intérêts de cette dette et éventuellement les frais de recouvrement. Dans votre cas, comme vous mentionnez que ce sont des dommages et intérêts donc cela signifie qu'il y a eu un jugement vous condamnant à payer, le jugement doit prévoir que le paiement des intérêts et des frais de recouvrement. Dans votre cas, le

paiement des DI sont exigibles immédiatement.rnsalutations